

DEPARTEMENT
Meurthe-et-Moselle

ARRONDISSEMENT
N A N C Y

CANTON
GRAND COURONNÉ

Pulnoy

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 6 février 2024**

L'An deux mil vingt-quatre, le 6 février, le Conseil Municipal de la Commune de PULNOY étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Marc OGIEZ.

Étaient présents : Mmes et MM. OGIEZ JEANDEL HOUDRY CASTELA ANDRE N. JACOB MASSON DEHAYE DANNEBEY MATHIS C. JACOB SCHIEL DENIS BABIN DEMARNE DEVITERNE BEN ISMAIL L. ZIETERSKI D. ZIETERSKI ENEL

Absents excusés :

V.BADER a donné pouvoir à L. SCHIEL
C. FRANCHE a donné pouvoir à A. CASTELA
C. SIMEANT a donné pouvoir à ML. MASSON
R. CORBERAND a donné pouvoir à B. JEANDEL
F. PERROLLAZ a donné pouvoir à Z. BEN ISMAIL

Absents :

S. DUSSIAUX
L. WEHRLIN

Il a été procédé conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, Corinne MATHIS, ayant obtenu la majorité de suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

OBJET

Modification du tableau des effectifs

Nomenclature ACTES : 4.1.1 FONCTION PUBLIQUE-personnels titulaires et stagiaires de la F.P.T-Délibérations et conventions

Nombre de Conseillers :

en exercice : 27

présents : 20

votants : 25

pour : 21

contre : 1 (FP)

abstention : 3 (ZBI, LZ, DZ)

Rapporteur : B. JEANDEL

Exposé des motifs



- Un agent des services techniques, en détachement, a fait connaître sa volonté de réintégrer son établissement d'origine à compter du 1^{er} mars 2024.
Afin de pourvoir à son remplacement, un candidat a été retenu et intégrera les services techniques par voie de mutation.
Aucun poste correspondant à son grade n'est vacant au tableau des effectifs, il convient donc de créer un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe afin de pouvoir recruter ce candidat.
- Par ailleurs, un certain nombre d'emplois sont vacants dans le tableau des effectifs, soit parce que les agents ont quitté la collectivité (retraite, démission, mutation, ...), soit parce qu'ils ont pris un nouveau poste suite à un avancement de grade ou promotion interne. Ces postes n'ayant pas été pourvus dans l'année, il n'y a plus lieu de laisser ces postes vacants.

Délibération

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;
Considérant la nécessité de créer un poste correspondant au grade d'un agent en attente de recrutement ;
Considérant la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs et de supprimer les postes laissés vacants ;
Considérant l'avis de la Commission N°1 en date du 15 janvier 2024 ;

Par ces motifs, il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'autoriser :**
 - **La création** d'un poste de d'Adjoint Technique principal de 1^{ère} classe à temps complet, à compter du 1^{er} février 2024
 - **La suppression**, à compter du 1^{er} février 2024 de :
 - Suite à mutations : 1 poste d'Adjoint Administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet, 1 poste de Technicien à temps complet
 - Suite à recrutement, suppression des postes ouverts en surplus : 1 poste d'Adjoint d'Animation à temps complet, 1 poste d'Adjoint d'Animation principal de 2^{ème} classe à temps complet, 1 poste d'Adjoint d'Animation principal de 1^{ère} classe à temps complet, 1 poste d'Animateur à temps complet, 1 poste d'Animateur principal de 2^{ème} classe à temps complet, 1 poste de Rédacteur à temps complet, 1 poste de Rédacteur principal de 2^{ème} classe à temps complet,
- **D'inscrire** les crédits correspondants au budget de la commune
- **De modifier** le tableau des effectifs de la commune conformément

Le Maire certifie que la liste de délibérations de cette délibération a été publiée sur le site internet de la Mairie le 20/02/2024 et que la convocation a été faite le 02/02/2024.

Le Maire



POUR COPIE CONFORME
PULNOY, le 20 février 2024

Le Maire,
Marc OGIEZ

